

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

L'exercice de l'avis de suite est toujours intéressant, surtout sur un sujet pour lequel l'urgence est déclarée. Or, si l'on voit que des progrès ont été effectués, l'avis dresse avant tout le constat d'un décalage encore trop important entre une volonté politique déclarée, qui s'est traduite par des engagements réels et la mise à disposition de moyens financiers et humains toujours insuffisants.

Comme dans l'avis précédent du CESE, la mobilisation des acteurs et des citoyens est présentée comme un levier clé à côté de la mobilisation au niveau international et des questions de gouvernance. Notre groupe adhère à cette position, en effet, l'acceptabilité économique et sociale des indispensables efforts financiers repose sur la conviction partagée de l'urgence de préserver, mais aussi de reconquérir la biodiversité. La nature même de cette politique publique, dont chacun est acteur, rend primordiale la participation citoyenne.

À cet égard, notre groupe se satisfait des avancées qui ont été faites depuis deux ans. L'éducation à l'environnement et au développement durable, qui inclut l'éducation à la biodiversité, a fait l'objet d'un - petit - article dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de juillet 2013, elle fera l'objet d'une table ronde lors de la prochaine conférence environnementale, le CESE a également été saisi sur cet enjeu et rendra son avis prochainement.

Mais là encore, si une politique nationale semble se dessiner et que l'on peut espérer la mise en œuvre d'une stratégie nationale claire et ambitieuse, portée par l'exemplarité de l'État, l'absence de moyens est dénoncée par de nombreux réseaux et tous déplorent, comme le souligne l'avis, le peu d'attention portée à l'éducation à la nature.

Les lenteurs et les obstacles mis en évidence dans cet avis de suite ne peuvent que nous amener à souhaiter de la future loi-cadre qu'elle soit une loi réellement ambitieuse, se fixant des objectifs précis et que la protection de la biodiversité soit explicitement encadrée par des textes d'une portée juridique contraignante ainsi que nous l'avions souhaité il y a deux ans. Les réglementations environnementales en vigueur doivent être appliquées, nous ne pouvons pas continuer à regarder la biodiversité se dégrader sans rien faire. Il en va de la survie de nos générations et des générations qui nous suivront à qui nous avons la responsabilité de permettre de profiter pleinement des bienfaits des écosystèmes.

Le groupe des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse a voté en faveur de l'avis.